



Sous-Cluster VBG Réponse  
Humanitaire Haïti

**Comment atténuer les risques de violence basée sur le genre (VBG) associés aux programmes humanitaires et soutenir les survivantes de VBG lorsqu'aucun acteur spécialiste en la matière n'est disponible dans votre secteur ?**

## REUNION MENSUELLE SECTEUR ABRIS

HAITI, PORT-AU-PRINCE

AOUT 2023



# Contenu

1. Mitigation des risques VBG : Une responsabilité collective
2. Analyse des facteurs des risques VBG
3. Comment identifier et atténuer les risques de VBG dans nos programmes
4. Exemple des bonnes pratiques pour mitiger les risques VBG
5. Que faire quand une survivante demande de l'aide a un acteur du secteur VBG



# Qui a la responsabilité d'atténuation des risques VBG

## VBG comme responsabilité collective:

« Tous les acteurs humanitaires doivent être conscients des risques de VBG et, agir collectivement pour assurer une réponse globale, prévenir et atténuer ces risques le plus rapidement possible dans leurs secteurs d'opération... Le fait de ne pas prendre de mesures contre les VBG représente un échec des acteurs humanitaires à s'acquitter de leurs responsabilités les plus fondamentales en matière de promotion et de protection des droits des populations touchées »

*IASC GBV Guidelines (2015)*



# Comprendre nos rôles et limites

## PRÉVENTION

- **Quoi** : des interventions pour empêcher que la violence ne survienne en premier lieu.
- **Comment** : en s'attaquant aux causes profondes.

*Exemples ?*

- **Qui** : TOUS les acteurs humanitaires, gouvernements, communautés... tout le monde !

## ATTÉNUATION

- **Quoi** : réduction du risque d'exposition à la VBG.
- **Comment** : en s'attaquant aux facteurs contributifs.

*Exemples ?*

- **Qui** : TOUS les acteurs humanitaires, gouvernements, communautés... tout le monde !

## RÉPONSE

- **Quoi** : des interventions pour répondre aux conséquences de la VBG après un incident.
- **Comment** : par le biais de services spécialisés.

*Exemples ?*

- **Qui** : Spécialistes de la VBG, de la santé et de la prévention ayant suivi une formation adaptée.



# Analyse des facteurs de risques de VBG associes?



# Cartographie des facteurs des risques VBG auxquels font face les communautés affectées par la crise humanitaire

**Risques liés au lieu où elles vivent**

**Risques impliquant des besoins non-satisfaits**

**Risques de sécurité liés à leurs activités quotidiennes**

**Risques à la localisation de services**

**Risques liés au manque d'information**

**Risques liés au fait de ne pas être consultées ou impliquées dans la prise de décisions**





© DW/J. Jeffrey







# Comment connaître les risques de VBG et les atténuer?



identifier  
les Risques

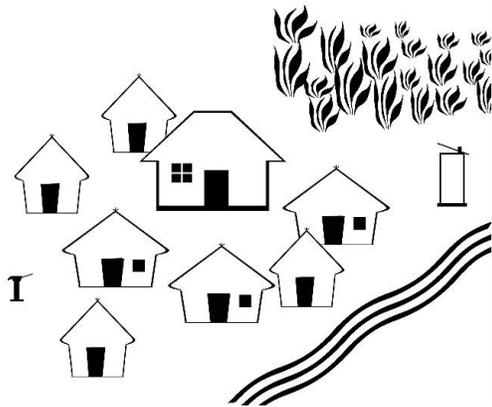


ENTRETIEN  
INDIVIDUEL

AUDIT DE  
SECURITE

Triangler l'Info.

FOCUS GROUP /  
Cartographie  
Communautaire



# Exemple des bonnes pratiques

- Accès points d'eau + bois
- NFIs et kits d'hygiene/kits de dignité
- Distribution de foyers améliorés(Collecte de bois de chauffe)
- Torches/lampes solaires
- Accès à l'aide humanitaire – cash inclus
- Services dans les hopitaux, personnel homme/femme
- Latrines – séparées, accessibles sans risques la nuit
- Placement des abris
- Equipes de sureté
- Patrouilles
- Comités de femmes
- FGD avec filles, femmes, handicapés, etc
- Staff masculin/féminin,



# QUE DOIS-JE FAIRE QUAND UNE SURVIVANTE DEMANDE DE L'AIDE UN ACTEUR DU SECTEUR ABRIS ?





# LES ETAPES A SUIVRE SI UN ACTE DE VBG VOUS EST RAPPORTE?



# PRESENTATION ABRE DECISIONEL



# Messages clés

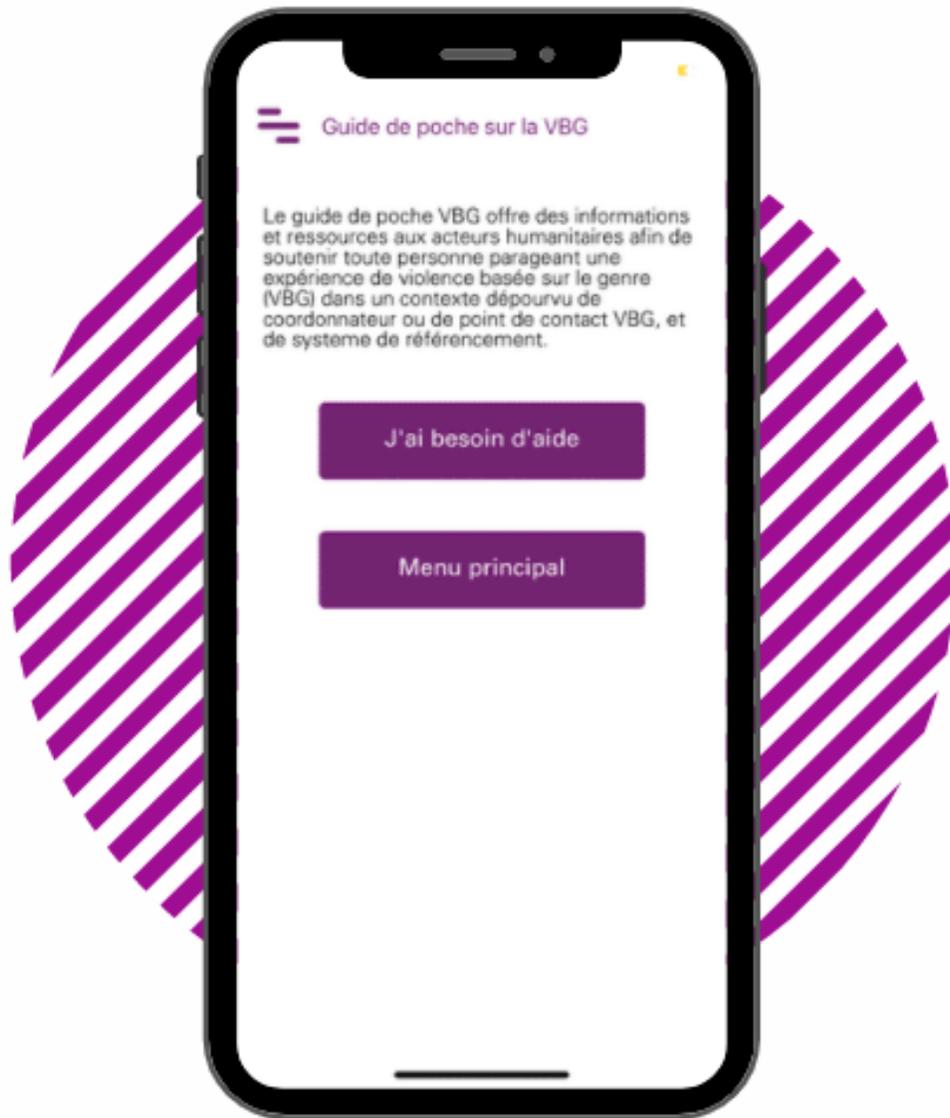
## A FAIRE

1. Mettre la personne à l'aise, proposer de l'aide, de l'eau, suggérer de s'asseoir).
2. Ecouter la personne sans émettre de jugement, ni chercher à obtenir de détails sur l'incident.
3. Essayer de la reconforter, l'aider à se calmer (je comprends, ce que vous avez vécu est terrible”).
4. Préserver la confidentialité à tout moment, être dans un endroit sûr. S'assurer que le/la survivant(e) et vous-même êtes en sécurité.
5. Informer le/la survivant(e) des possibilités d'obtenir l'aide,
6. Respecter les choix de la survivante informer mais ne pas donner son avis.
7. Expliquer même si elle refuse d'être aidée elle pourra toujours avoir accès à cette aide plus tard pourra toujours
8. Adopter toujours une attitude adaptée aux normes culturelles et sociales.
9. Connaître les services disponibles dans nos zones d'intervention.
10. Comprendre comment informer et aider la personne à entrer en contact avec les services de manière sûre et confidentielle

## A NE PAS FAIRE

- Ne pas poser des questions qui feraient à la personne. l'incident de ce qu'elle a vécu,
- Ne pas la pousser à parler. Ne demander de détails.
- Ne pas offrir de conseils, ne pas juger la personne •
- Ne pas faire l'accompagnement de services.
- Ne pas faire de fausses promesses ou
- Ne pas forcer la personne à se faire aider, s'imposer
- Ne pas partager les informations à des personnes qui ne sont pas impliquées dans la gestion de cas
- Ne pas chercher à agir en médiateur entre la survivante, l'agresseur ou auprès des tierces personnes de la famille.
- Si la personne a été orientée vers des services d'aide, ne pas chercher à obtenir des détails ou à contacter la survivant(e) directement.





**SURPRISE !  
TOUT CELA EXISTE SOUS  
FORME D'APPLICATION  
MOBILE !**

*(et au lien:  
[www.gbvguidelines.org/en/  
pocketguide](http://www.gbvguidelines.org/en/pocketguide))*



# QUESTIONS ?

